



RCS : AVIGNON

Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00612

Numéro SIREN : 412 981 227

Nom ou dénomination : ACTE 2

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2014 sous le numéro de dépôt 9217

ACTE 2
SAS au capital de 20.000 Euros
Siège Social : 1931 Route de Caumont - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
R.C.S. AVIGNON 412.981.227.

---oOo---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIREMENT
DU
17 Octobre 2014

Procès-Verbal de Délibération

Procès-Verbal de Délibération

L'an deux mille quatorze et le 17 Octobre à 11 h 15, les Associés de la Société « **ACTE 2** », Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros, divisé en 500 actions de 40 Euros chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, sur convocation de leur Président.

Chaque Associé a été convoqué.

La Société « DBS », Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoquée, et son représentant, Monsieur Didier BROSCHE, n'assiste pas à la réunion.

L'Assemblée est présidée par la Présidente, Madame Vérane BRUNEAU.

Les Associés assistant à la réunion ont signé la feuille de présence en entrant en séance, qui, après vérification est certifiée exacte par le Président.

Cette feuille est tenue à la disposition des Associés.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les Associés présents ou représentés possèdent **500** actions sur les 500 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rectification d'une erreur matérielle du Procès-verbal en date du 16 octobre 2014

La Présidente mentionne qu'il y a une erreur matérielle sur la répartition des titres de la société dans le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du

113



16 Octobre 2014 relative à la transformation de la société en SAS, il y a lieu de lire :
la répartition suivante :

- **Monsieur Jean-Yves GUIRAUD,**
Propriétaire de490 Parts **au lieu** de 450 Parts.
- **Mademoiselle Vanessa GUIRAUD,**
Propriétairede 10 Parts **au lieu** de 50 Parts.

Total des parts présentes, CINQ CENTS PARTS, ci.....500 P.

Personne ne demandant la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de l'erreur matérielle qui a été portée sur le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 Octobre 2014 et valide et confirme la répartition suivante.

- **Monsieur Jean-Yves GUIRAUD,**
Propriétaire de490 Parts.
- **Mademoiselle Vanessa GUIRAUD,**
Propriétaire de.....10 Parts

Total des parts présentes, CINQ CENTS PARTS, ci.....500 P.

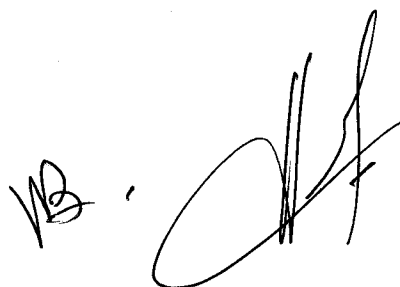
Le reste du texte du Procès-verbal sus visé demeure sans changement

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président .



SCP DENIS VOYANT & CLAIRE DENIS

Maître Denis VOYANT : Avocat spécialiste en droit des sociétés

Maître Claire DENIS : Avocate spécialiste en droit du travail,
en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

9 C avenue Pierre Séward – 84000 AVIGNON

Tél : 04 32 74 02 71 – Fax : 04 32 74 06 39

contact@avocat2conseil.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

2 boulevard Limbert

BP 21063

84097 AVIGNON Cédex 9

Avignon, le 26 novembre 2014

Concerne : SARL ACTE 2

412.981.227. RCS AVIGNON

Monsieur le Greffier,

Veillez trouver ci-joint dépôt des pièces relatives à la rectification d'une erreur matérielle du PV de l'AGE du 16/10/2014 de la Société visée en marge :

- 1 chèque de **19,15 €** à l'ordre du Greffe
- 1 pouvoir
- 1 exemplaire certifié conforme du PV de l'AGO réunie Extraordinairement le 17/10/2014.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis VOYANT



GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
28 NOV. 2014
ARRIVEE

POUVOIR

La soussignée :

Madame Vérane BRUNEAU

Agissant en qualité de Présidente de la Société « ACTE 2 »,
SAS au capital de 20.000 Euros,
dont le siège social est à 'ISLE SUR LA SORGUE (84800) 1931 Route de Caumont,
immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le n° 412.981.227.

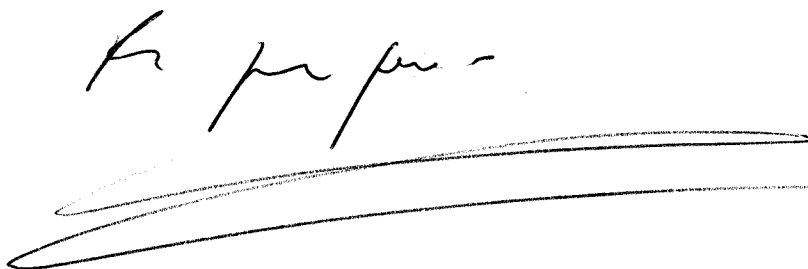
Donne par les présentes pouvoir à :

« SCP d'Avocats Denis VOYANT et Claire DENIS »
9C avenue Pierre Sémar
84000 - AVIGNON

à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires au dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de la déclaration de modification de ladite Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à L'ISLE SUR LA SORGUE (84),
Le 26/11/2014.

Signature ⁽¹⁾

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'V. Bruneau'. Below the signature is a long, horizontal, slightly wavy line, also in black ink, extending across the width of the signature.

⁽¹⁾ Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".